

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 4 janvier 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1700229A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28;

Vu l'avis n° 69262 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 1^{er} septembre 2016 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Nicolas, Jean, Charles Leleu est nommé au grade de chef d'escadron de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de directeur de programme au profit de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées et de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR